

NOVOTEL

T U N I S L A C

Hôtel Novotel Tunis Lac

Dont le Siège est sis à la Rue de la Feuille d'Érable
Cité Les Pins, Les Berges du Lac 2 – 1053 Tunis -
Tunisie

Tél : +216 31 329 329

Fax : +216 31 329 329

E-mail : HA9E9@accor.com

| Catégorie | Arrangement | Tarif Public | Tarif Préférentiel |
|-----------------------|--|------------------|--------------------|
| Classic Room | En logement simple (Single ou double) | 750 TND | 460 TND |
| Executive Room | | 850 TND | 560 TND |
| Deluxe Room | | 900 TND | 610 TND |
| Junior Suite | | 1050 TND | 760 TND |
| Superior Suite | | 1 150 TND | 860 TND |

1. Le supplément petit-déjeuner en buffet au restaurant principal de l'hôtel : **50 TND / personne**
2. Il est possible de réserver au maximum **6** chambres par réservation au tarif préférentiel. Le prix pour l'organisation d'événements spéciaux (**7** chambres et plus) est fourni sur demande.
3. Taxes : TVA : **7%** / F.D.C.S.T. : **1%** / Taxe de compensation : **3%** / Droit de timbre : **1.000 TND**
4. Une taxe touristique de **12 TND** par personne et par nuitée devra être acquittée par le client directement à l'hôtel pour les personnes de plus de 12 ans et pour un maximum de **10** nuitées consécutives.
5. La taxe touristique est de **3 TND** pour les Tunisiens et les ressortissants des pays du Maghreb (de plus de **12 ans**).
6. Les tarifs mentionnés ci-dessus font partie d'un accord bilatéral entre le client et le prestataire, sont confidentiels et ne peuvent pas être utilisés par un tiers.
7. Les prix sus indiqués sont nets, par chambre, non commissionables, **hors buffet petit déjeuner**, service et taxes compris (hors taxe de séjour).

RÉSERVATION

Les réservations doivent être faites avant l'arrivée du client, nous vous prions de bien vouloir contacter notre service de réservation par email ou téléphone :

| | | |
|-------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Directement à l'hôtel : | Email : HA9E9@accor.com | Téléphone : +216 31 329 329 |
|-------------------------|--------------------------------|------------------------------------|

Pour toute utilisation des tarifs préférentiels, le client doit impérativement respecter les procédures mentionnées ci-dessus.

Les réservations devront nous parvenir par courriel professionnel indiquant le nom de la société et le mode de paiement. A défaut, le plein tarif sera appliqué. Un remboursement ultérieur de la différence est exclu.

Les réservations sont garanties jusqu'à **la veille de l'arrivée**. La disponibilité de la chambre n'est pas garantie à moins que le client :

- Ne mentionne par écrit (e-mail) l'heure d'arrivée du bénéficiaire.
- Ne garantisse par écrit le paiement de la première nuitée en cas de No-show.

Check-in, Check-out / No-Show, Annulations / Départ anticipé, Départ tardif:

Check-in: 14h00 / Check-out: 12h00

En cas d'annulation ou de changement de la date de la réservation, le client est tenu d'aviser l'hôtel par écrit au plus tard la veille de l'arrivée.

En cas de **No-Show** : Si une réservation est garantie par écrit et n'a pas été annulée dans les délais (la veille de l'arrivée et avec un numéro d'annulation), la société se verra facturer **100% de la première nuitée**.

En cas de **départ anticipé** :

- Si l'hôtel est informé **24 heures** ou plus avant la nouvelle date de départ, le prix de la chambre ne sera pas facturé
- Si l'hôtel est informé moins de **24 heures**, **50%** du prix de la chambre sera facturé
- Si l'hôtel est informé plus tard que **12 heures** du jour du départ, 100 % du prix de la chambre sera facturé

En cas de **départ tardif** :

- Jusqu'à 18h00 : **50%** de la dernière nuitée seront facturés
- Au-delà de 18h00 : **100%** de la dernière nuitée seront facturés

PAIEMENT :

Le paiement doit se faire soit à l'arrivée soit au départ avec une prise de garantie à l'arrivée.

La facture du séjour sera payée par la personne qui aura utilisé les prestations de l'hôtel. Toute demande de prise en charge faite par la société ou l'organisme doit faire l'objet d'une acceptation expresse et préalable de la part de l'hôtel. Tout différend pouvant survenir entre les parties signataires découlant du présent contrat et non résolu à l'amiable sera jugé conformément à la loi tunisienne et sera tranché par le tribunal de première instance de Tunis

